

Jakob Gautel Justice(s)

Justice(s) de Jakob Gautel, création au long cours,
ouvre dans le champ de l'art une réflexion citoyenne
sur la notion plurielle de justice
avec une série d'une centaine de portraits
et de textes, en France et de par le monde.

Regard sur ses développements à Poitiers,
au nouveau Palais de justice
et en région Nouvelle-Aquitaine.

Expositions au Palais de justice jusqu'au 30 juin
et à la Maison des sciences de l'homme
et de la société de l'université de Poitiers
du 1^{er} mars au 29 avril 2022.



JUSTICE - ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Gwenola, première présidente
de la cour d'appel de Poitiers,
mars 2021.

Depuis toujours ce sont exclusivement des hommes qui se sont succédés, en qualité de premier président à la tête de la cour d'appel de Poitiers. Ce panneau en recense 31 depuis 1800 et donne à voir les 220 années qui se sont écoulées avant que la première femme n'accède à cet honneur et sa visibilité. Il a fallu attendre une loi de 1946 pour que la justice soit rendue «par l'un et l'autre sexe». Texte adopté à l'issue d'un long débat parlementaire où s'exprimait une hostilité assumée à l'ouverture de la magistrature aux femmes. Pourtant peut-il y avoir une justice qui ne soit pas mixte ? Pour inspirer confiance les juges doivent être à l'image de la société, composée de femmes et d'hommes. C'est ensemble, égaux, qu'ils incarnent la justice. Les femmes tiennent la balance aussi fermement que les hommes. Elles veillent à son délicat équilibre, portant attention à la victime comme à la défense. Représentant 69 % du corps au 1^{er} janvier 2021, elles contribuent à l'invention d'une magistrature moderne, ouverte et paritaire. Des juges, dans la balance, qui ne confondent pas l'indépendance avec l'isolement, ni l'impartialité avec l'indifférence.

LA BALANCE

Franck, président du tribunal judiciaire de Poitiers, dans une salle d'audience du nouveau palais de justice, Poitiers, janvier 2020.

La balance est pour moi le symbole qui exprime le plus fortement l'idée de justice. Juger, c'est mettre en balance de la façon la plus équitable possible ce que vivent, ce qu'expriment et ce que demandent ceux qui sont de chaque côté de la barre d'un tribunal.

Juger, c'est aussi, d'un côté, assurer la mission institutionnelle du juge, donc dire le droit pour assurer la paix sociale, et, d'un autre côté, prendre en compte tout ce qui concerne la situation de la personne qui est jugée, car juger c'est nécessairement rester à hauteur d'homme.

Et la balance exprime également l'équilibre entre une nécessaire mise à distance, indispensable pour pouvoir juger avec le recul qui s'impose, et une accessibilité du juge pour que celui ou celle qui est devant lui ait le sentiment de pouvoir être entendu et écouté.



ÉQUILIBRER ET APAISER LES RAPPORTS SOCIAUX

Olivier, magistrat, dans son ancien bureau au Palais des ducs d'Aquitaine, novembre 2018

Nos concitoyens sont très demandeurs de Justice, sous toutes ses formes, et ceux qui sont chargés de cette noble mission – «rendre la Justice au nom du Peuple français» – s'efforcent de répondre à cette demande, avec les moyens qui sont les leurs.

Il est demandé aux Juges de rendre la Justice, en étant humains mais intransigeants, intransigeants mais conciliants, conciliants mais sévères, sévères mais attentifs, attentifs mais efficaces, efficaces mais rigoureux, rigoureux mais compréhensifs, compréhensifs mais autoritaires, autoritaires mais humbles. Autant d'impératifs contradictoires et exigeants. Les Juges sont des Citoyens dont la mission est d'appliquer la Loi pour garantir le bien-vivre ensemble.

Pour le magistrat que je suis, cette maxime d'Henri Lacordaire est un repère philosophique : «Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la Loi qui libère et la liberté qui asservit.»

Je m'efforce de faire mienne cette maxime dans mon exercice quotidien de la Justice, pour servir mes concitoyens et répondre au mieux à cette demande de Justice.

HUMANITÉ ET JUSTICE

Philippe, conseiller à la cour d'appel de Poitiers, juin 2021.

La justice, au-delà du savoir juridique et technique, c'est d'abord l'écoute de l'autre, l'attention qu'on lui porte. De ces éléments permettant le dialogue naissent, plus que par l'effet d'un titre, notre légitimité à juger, et la compréhension de notre décision finement adressée.



AEQUILIBRIUM

Anaïs, greffière au tribunal judiciaire de Poitiers, avril 2021.

aequilibrium, du latin classique *aequus*, égal, et *libra*, balance

La Justice est une question d'équilibre. Nous accueillons les gens avec une empathie distante. La liberté peut être conditionnelle et la détention seulement provisoire. La Justice tranche dans une sévérité bienveillante, préservant l'intérêt général, ménageant les intérêts particuliers. Elle réunit victimes et prévenus dans son enceinte. Son équilibre elle l'entretient quotidiennement en son sein. Entre les magistrats du siège et du parquet. Entre magistrats et greffiers. L'équilibre est dans la complémentarité de nos altérités.

JUGER EN COLLÉGIALITÉ

*Alice, Valérie et Isabelle,
magistrates au tribunal
judiciaire de Poitiers, juin 2021.*

La collégialité permet au juge
de se former et d'enrichir sa
réflexion grâce aux échanges
avec ses pairs.

Elle garantit pour le
justiciable la sérénité et
l'indépendance de la décision.

Nous restons attachées à la
collégialité pour rendre une
justice de qualité, malgré
les réformes successives qui
étendent la compétence du
juge unique.



LA PARTICIPATION

*Stéphane, magistrat au
tribunal de Poitiers, avril 2021.*

Au symbole de la balance
qui représente un résultat, je
préfère le symbole de l'arbre à
palabres de ce batik africain
qui m'évoque un espace-
temps de justice.

Je vois la justice comme un
besoin individuel que chacun
définit de manière unique
et une nécessité sociale.

Seul un débat actif, ouvert,
égalitaire et respectueux peut
permettre selon moi de faire
converger le besoin de justice
de l'un, celui de l'autre et les
exigences de la vie en société.

Cela, avec l'engagement
du juge ou de tout tiers
impartial, garant d'une justice
dynamique. Les citoyens eux-
mêmes peuvent intégrer la
simple idée de l'arbre comme
médiateur universel.

Cette justice participative
n'est pas incompatible avec
la justice institutionnelle
pour laquelle je travaille. Je
me plais à rêver qu'elle en
devienne l'horizon.

**PRIVÉ DE PAROLE,
PRIVÉ DE DÉFENSE**

Emmanuel, bâtonnier,
devant la maison des avocats
à Poitiers, avril 2021.*

Les libertés reculent dans de nombreux pays européens, la tentation d'un État sécuritaire se manifeste. Des avocats sont persécutés aujourd'hui en Chine, en Iran, au Pakistan ou encore en Turquie.

Lorsque l'avocat est privé de parole, c'est l'individu qui est privé de défense et soumis à l'arbitraire. Une justice secrète, sans défense, n'est que l'apparence de la justice.

Un procès n'est équitable et un jugement n'est incontestable que si l'accusé a pu se défendre et se faire assister d'un avocat.

La grandeur d'un État est d'accepter que son légitime pouvoir de poursuite soit critiqué, combattu et remis en cause. Chaque restriction à la défense est en réalité une diminution de la légitimité de la décision prononcée et de la confiance que les citoyens placent dans la justice rendue.

Restaurons la confiance dans la justice, augmentons la défense !

** Le bâtonnier est, en France,
le coordinateur des avocats
inscrits dans un barreau et
leur représentant à l'égard
des autres autorités civiles ou
judiciaires.*



LA JUSTICE EN DANGER

*Françoise, avocate, ancienne
bâtonnière de l'ordre des
avocats de Poitiers, juin 2021.*

La justice est en danger, elle perd de son humanité. Les portiques ont remplacé les portes.

Les badges ont supprimé les hasards des rencontres.

Les mails ont fait taire les conversations.

Les chiffres ont disqualifié les âmes.

Les gens de justice ne se (re)connaissent plus.

Alors inexorablement s'installent distance, puis méconnaissance, puis malentendus.

Comment accéder à une justice qui s'isole ? Comment être sûr d'être entendu ?

Il faut être fort, il faut être patient, il faut être obstiné.

Bienvenue à celles et ceux pour qui la justice est essentielle à notre humanité.

Nous sommes nombreux, résistons.

TAPIS ROUGE !

Doriane travaille au service de propreté du palais de justice de Poitiers, mai 2021.

- «Vous êtes trop jeune pour travailler.»
- «Les jeunes ne sont pas assez sérieux, ils sont trop fainéants.»
- «Vous n’avez pas assez d’expérience.»
- «Vous êtes diplômée. Nous recherchons des débutants.»
- «Nous n’acceptons pas les femmes pour ce poste.»
- «Vous allez faire peur aux clientes.»

Après avoir passé mon bac des métiers de la mode j’ai eu des difficultés à trouver du travail.
J’ai eu plusieurs refus sans proposition de période d’essai car ils avaient déjà leurs préjugés à mon sujet.
J’ai vécu plein d’injustices racistes, anti-jeunes, sexistes de tout genre qui ont freiné mes recherches.
Je travaille depuis maintenant trois ans pour cette société de nettoyage.
C’est le métier idéal pour le moment.
Un jour, peut-être, mon avenir professionnel se rapprochera du milieu de la mode...



JUSTICE EN SÉCURITÉ

Yann, agent au sein de l’équipe de sécurité du palais de justice de Poitiers, mai 2021.

Nous sommes les premiers acteurs de la sûreté et sécurité incendie du palais de justice de Poitiers.
Dans notre travail, nous échangeons beaucoup avec les fonctionnaires, accueillons et aidons dans leur cheminement les escortes de police, de la gendarmerie et des surveillants pénitentiaires, et en premier lieu les personnes justiciables et le public.
Tous ces échanges et expériences partagés et vécus au sein du palais de justice m’ont amené à avoir un regard différent sur la justice française et les idées reçues que l’on peut avoir sur son fonctionnement : la complexité du droit français, les différentes chambres des tribunaux, toutes les procédures de longue durée des différents acteurs de la justice. Côté justiciables, j’observe aussi, malheureusement, la difficulté pour certains à échapper à l’engrenage de la récidive...



**RÉTABLIR LA JUSTICE
EN FAVEUR DES
MIGRANTS**

*Yves, enseignant retraité,
militant dans des associations
de défense des migrants,
Poitiers, avril 2021.*

Depuis plus de 30 ans, malgré des lois de plus en plus répressives, les migrations n'ont pas cessé en France (comme en Europe). Et pourtant les Préfectures n'ont eu de cesse de limiter l'accès aux titres de séjour pour un nombre croissant de migrant-e-s. Ce sont donc des familles entières qui se retrouvent «sans-papiers», sans possibilité de travailler, sans protection sociale. Et aujourd'hui, c'est l'accès même aux guichets des Préfectures qui est de plus en plus limité. C'est la conséquence de la dématérialisation des démarches administratives qui renforce, pour les étrangers, ce sentiment d'injustice. Le refus d'accorder un titre de séjour s'accompagne d'obligation à quitter le territoire français (OQTF), même après plusieurs années de présence en France. Mais il devient impossible de rendre exécutoire ces dizaines de milliers d'OQTF. Ce sont donc des milliers de personnes, de familles avec des enfants scolarisés dans nos écoles, qui ne sont ni régularisées ni expulsées, et qui vivent dans la plus extrême précarité. Le rôle des nombreuses associations qui les soutiennent partout en France est aussi de rétablir l'équilibre de la Balance de la Justice en leur faveur.



LES PALAIS DE JUSTICE

*Frédéric, historien,
Poitiers, novembre 2018.*

Les palais de justice, ou temples de Thémis, remplacés de nos jours par les cités judiciaires, sont nés au XIX^e siècle. Ils ont donné lieu à d'abondants débats : doivent-ils être majestueux et éloignés des justiciables ou au contraire proches de tous ceux qui peuvent avoir recours à la justice ? Les escaliers renforcent le côté solennel des lieux de justice qui semblent plus difficilement accessibles ; mais, en même temps, ils font partie du rituel, ils permettent de quitter momentanément les tracas de la vie quotidienne pour, au fur et à mesure que l'on gravit les marches, se concentrer sur l'affaire qui vous porte, jusqu'aux colonnes qui annoncent que l'on va pénétrer dans un bâtiment où l'architecture intérieure se mêle à l'imagerie symbolique. Quant à la balance, si elle permettait jadis la pesée des âmes, elle est devenue, pour la justice contemporaine, un symbole ambiguë : elle signifie l'équité, l'assurance que les parties seront traitées sur un pied d'égalité – en cour d'assises, que les éléments à charge et ceux à décharge seront examinés avec la même impartialité – mais elle peut tout autant exprimer le hasard car nul ne sait ce que contient chaque plateau. Sont-ils même d'un poids équivalent ? Et la balance exprime également l'équilibre entre une nécessaire mise à distance, indispensable pour pouvoir juger avec le recul qui s'impose, et une accessibilité du juge pour que celui ou celle qui est devant lui ait le sentiment de pouvoir être entendu et écouté.

**UNE JUSTICE
DANS LA CITÉ**

*Virginie est professeure
en psychologie, présidente
de l'université de Poitiers,
juin 2021.*

Les sciences juridiques sont le fondement d'une justice de qualité, respectueuse des individus, ouverte sur la Cité. Déjà au XVI^e siècle, François Rabelais, diplômé de l'Université de Poitiers, avait perçu que «savoir le droit n'est rien si l'on ne sait que cela». Il soulignait à juste titre que pour rendre la Justice, la connaissance du droit et celle de la société dans laquelle il s'inscrit sont intimement liés. Jean Carbonnier, professeur à l'Université de Poitiers, ne disait pas autre chose en 1969 lorsqu'il soulignait que «le droit n'est pas cet absolu dont souvent nous rêvons» (*Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, LGDJ, 1969, rééd. 2013). En ce sens, le droit est pleinement une science sociale. Tout autant que l'Université, la Justice est, et doit être, dans la Cité, ouverte sur le monde. C'est sa raison d'être, sa noblesse.



**JUSTICE
POUR LA TERRE**

*Valérie, juriste
internationaliste
et essayiste, juin 2021.*

La Terre est constituée de l'atmosphère, la biosphère (êtres vivants), la lithosphère (sol), l'hydrosphère (eau) et la cryosphère (glaces) qui interagissent pour former un ensemble complexe, appelé système terrestre. Tous ses espaces et espèces vivantes, tous ses flux et cycles sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes dont l'humanité fait partie et dont elle dépend. Mais l'humanité a oublié comment vivre en harmonie avec le vivant. Notre activité industrielle est à l'origine du dérèglement climatique et de l'érosion vertigineuse de la biodiversité. Nous sommes engagés dans une sixième extinction des espèces, dont l'humanité ne pourrait se relever. Il est temps de reconnaître l'écocide en cours, la destruction de notre maison commune, la Terre. Il est temps de reconnaître et défendre en justice le droit de la nature à exister et perdurer car nos droits fondamentaux à l'eau, à l'alimentation, à la santé, à l'habitat ne pourront plus être garantis si le système terrestre est déséquilibré. C'est ainsi que nous pourrions protéger l'hospitalité de la Terre pour tous.

**NOUS ÉTIONS,
NOUS SOMMES,
NOUS SERONS**

*Françoise, Héloïse,
Sabine et Alice,
Planning familial
de la Vienne, quartier des
Couronneries, Poitiers,
juin 2021.*

Sur un toit végétalisé trois générations de féministes qui militent au Planning familial de la Vienne. La justice pour les droits des femmes est notre combat quotidien. Les femmes que nous recevons ne sont pas forcément celles qui iront porter plainte, ni celles qui iront devant les tribunaux. Ce sont celles qui n'ont pas le droit à la parole, celles que l'on n'entend pas. Chacune d'entre elles, à bien des niveaux différents, a vécu des injustices dans sa vie, du harcèlement, du sexisme, des violences. Elles se livrent ici, à nous qui savons ce qu'est être femme dans une société patriarcale. Nous les accueillons, les écoutons. Et nous sommes dans la transmission de ces luttes contre les injustices, dans la sororité qui nous réunit. Quatre femmes ici – mais bien plus nombreuses à être bénévoles – qui réunissent une colère éclatante dans des moments de joie vibrante et militante.



L'artiste, les juges et la balance

JAKOB GAUTEL, artiste photographe, a choisi un sujet, la justice, et un objet récurrent, la balance. Même s'il en avait une idée bien plus vaste, s'il a senti que chacun et chacune en avait sa conception, voulait en donner sa définition, la valeur justice l'a amené à l'institution judiciaire. Ses pas l'ont guidé vers les lieux de justice de Poitiers : l'ancien bâtiment du centre-ville et le nouveau palais des Feuillants. L'artiste y a fait une première rencontre, un juge, Olivier Violeau, un président de tribunal, Franck Wastl-Deligne, le premier photographié. C'est lui qui a ouvert le chemin, d'autres ont cheminé derrière lui, affranchis par son adoubement. Jakob Gautel, usant de sa douceur persuasive, a su rassurer autant que convaincre. Perméable aux rencontres, à l'écoute des propositions de ses sujets, il a photographié chaque modèle en mettant en scène l'intention : l'équilibre, le contrôle, la défense, l'égalité, la collégialité. Toujours en proposant de se saisir de la balance, symbole ancestral de la justice. Au civil, celle qui

pèse les arguments des parties qui soumettent un litige. Au pénal, celle qui cherche l'équilibre entre le réquisitoire et la plaidoirie. Chacun, chacune a choisi de la tenir différemment, souvent avec détermination comme un objet de revendication légitime. Nous avons toutes et tous droit à la justice, demande individuelle et sociale fondatrice d'une collectivité. Par touches, image après image, une communauté judiciaire s'incarne devant l'objectif du photographe qui balaye le spectre des rôles : celles et ceux qui la rendent ou

**«Ainsi est née
devant nous
une série de
portraits qui
racontent la justice
d'aujourd'hui.»**

la demandent, la permettent ou la facilitent, la construisent ou l'administrent. Ainsi est née devant nous une série de portraits qui racontent la justice d'aujourd'hui. De la greffière au bâtonnier, du juge à l'agent d'accueil, de la femme chargée du nettoyage à la première présidente de la cour d'appel. Une galerie, à comparer à celle de l'étage noble du palais, qui collectionne et expose les tableaux peints des hauts magistrats du XIX^e. Cette nouvelle façon de représenter les acteurs de justice illustre l'évolution d'une magistrature dans son siècle, le XXI^e.

Un palais de justice peut-il être un lieu d'exposition ? Un bâtiment dédié aux professionnelles et professionnels du droit doit-il accueillir un artiste ? Le palais de justice de Poitiers a répondu oui et a décidé d'offrir la salle des pas perdus à l'accrochage de dix-huit portraits. C'est aussi l'occasion d'accompagner un projet réalisé dans une période de restriction, de fermeture, d'empêchements, dans ces moments inédits où chaque vague réduit les périmètres des possibles, mois après mois, depuis deux ans. Pour affirmer que la justice et les juges sont dans la cité, sensibles à la conversation mondiale et à la création locale, aux idées et aux œuvres. Une façon de montrer encore et toujours, que l'indépendance n'est pas l'isolement et l'impartialité pas l'indifférence.

Expositions à Poitiers, au Palais de justice du 12 janvier au 30 juin et à la Maison des sciences de l'homme et de la société du 1^{er} mars au 29 avril 2022. Le 14 mars à 14h30 à la MSHS, conférence de Gwenola Joly-Coz : «Les missions et les représentations de la justice.» Inauguration à 16h30 au Palais de justice des Feuillants.